

Initiales du maire
Initiales du dir. gén.

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lyster



LYSTER

No. de résolution
ou annotation

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE LYSTER**

Procès-verbal du
5 mars 2018

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Lyster tenue à l'Hôtel de Ville, 2375, rue Bécancour, Lyster, lundi le 5 mars 2018 à 20 h.

Sont présents : Dave Boissonneault, Pierre-Yves Pettigrew Blanchet, Benoit Jalbert et David Boissonneault, formant quorum sous la présidence de Monsieur Sylvain Labrecque, maire.

Est également présente Suzy Côté, directrice générale et secrétaire-trésorière.

Ordre du jour du
5 mars 2018

**ORDRE DU JOUR
Séance ordinaire du 5 mars 2018**

- 1 *PRIERE*
- 2 *MOT DE BIENVENUE*
- 3 *LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR*
- 4 *AUTORISATION DU MAIRE D'INVERSER LES POINTS A L'ORDRE DU JOUR*
- 5 *SUIVI ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL*
- 6 *ADMINISTRATION GÉNÉRALE*
 - 6.1 Présentation des comptes
 - 6.2 Vente pour taxes
 - 6.3 Représentant pour la vente pour taxes
 - 6.4 Ventes de garage 2018
 - 6.5 Dépôt et acceptation des états financiers 2017 et du rapport du vérificateur
 - 6.6 États financiers et réserve du secteur aqueduc et égout
 - 6.7 Liste de destruction des archives
 - 6.8 Structure salariale et nouveaux postes
 - 6.9 Location des terres
 - 6.10 Formation sur les communications en situations d'urgences
 - 6.11 Appui à Sogetel inc. pour le dépôt d'une demande d'aide visant le déploiement de fibre optique
 - 6.12 Vente d'un terrain sur la rue Beaudoin
- 7 *TRANSPORT*
 - 7.1 Appel d'offres nivelage
 - 7.2 Appel d'offres nettoyage de fossés
 - 7.3 Appel d'offres granulats concassés
 - 7.4 Demande de prix machineries lourdes
 - 7.5 Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local – Reddition de compte 2017
- 8 *LOISIRS ET CULTURE*
 - 8.1 Coûts des services du terrain de jeux pour la saison 2018
 - 8.2 Projet SCP pour le terrain de jeux
- 9 *CORRESPONDANCE*
- 10 *PERIODE DE QUESTIONS*
- 11 *VARIA*
 - 11.1 Activités des bénévoles
 - 11.2 Demande de financement Table des ressources enfance famille de l'Érable
 - 11.3 Demande de commandite soirée «Hommage aux bénévoles» CABÉ
 - 11.4 Participation à la Journée forestière et acéricole du Centre-du-Québec
 - 11.5 Demande à la CPTAQ de Mme Pamela Eugster et M. Jean-Philippe Lévesque
- 12 *LEVÉE DE LA SEANCE*

Ouverture de la
séance

Monsieur le Maire ouvre la séance à l'heure prévue et il invite les élus à prendre considération de l'ordre du jour proposé et demande à la directrice générale et secrétaire-trésorière d'en faire la lecture.

2018-03-43
Adoption de
l'ordre du jour

**SUR LA PROPOSITION DE : BENOIT JALBERT
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE l'ordre du jour de la présente séance soit adopté.

Initiales du maire
Initiales du dir. gén.

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lyster



LYSTER

2018-03-44
Inversion des points à l'ordre du jour

ADOPTÉE

**SUR LA PROPOSITION DE : DAVE BOISSONNEAULT
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE les points à l'ordre du jour soient inversés au besoin par le maire.

2018-03-45
Adoption du procès-verbal

ADOPTÉE

**SUR LA PROPOSITION DE : DAVID BOISSONNEAULT
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le procès-verbal de la séance régulière du 5 février 2018 soit adopté.

2018-03-46
Présentation des comptes

ADOPTÉE

**SUR LA PROPOSITION DE : DAVE BOISSONNEAULT
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le conseil municipal approuve et autorise le paiement des comptes :

Chèques numéros 14252 à 14273	47 769.51 \$
Autres paiements effectués par la directrice générale	161 184.78 \$
Grand total des paiements	208 954.29 \$

2018-03-47
Vente pour taxes

ADOPTÉE

**SUR LA PROPOSITION DE : BENOIT JALBERT
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

Que le conseil municipal ordonne à la directrice générale et secrétaire-trésorière, conformément à l'article 1023 du Code municipal (L.R.Q. chapitre C-27.1), de transmettre avant le 16 mars 2018, au bureau de la Municipalité régionale de comté de L'Érable, l'état ci-après des immeubles qui devront être vendus pour le non-paiement des taxes municipales et/ou scolaires :

NOMS	MATRICULES	TAXES MUNICIPALES	TAXES SCOLAIRES	FRAIS DIVERS	TOTAL
MÉLANIE BERGER	1837-84-7054	2 113.11 \$	577.74 \$	353.12 \$	3 043.97 \$
TOMMY CARON, DIANE MARCOTTE	2437-97-3102	1 293.62 \$	541.89 \$	170.55 \$	2 006.06 \$
ÉRIC CÔTÉ	1738-34-2050	1 971.21 \$	1 251.11 \$	524.07 \$	3 746.39 \$
MARIE-ÉLAINE LARIVIÈRE, CLÉMENCE LAROCHELLE	1837-94-7620	3 390.37 \$	1 143.35 \$	516.30 \$	5 050.02 \$
JACQUES MAROIS	1837-16-8935	1 295.54 \$	311.63 \$	133.01 \$	1 740.18 \$
GRAND TOTAL		10 063.85 \$	3 825.72 \$	1 697.05 \$	15 586.62 \$

ADOPTÉE

2018-03-48
Représentant pour la vente pour taxes

**SUR LA PROPOSITION DE : PIERRE-YVES PETTIGREW BLANCHET
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

Initiales du maire
Initiales du dir. gén.

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lyster



LYSTER

QUE le conseil municipal nomme Suzy Côté ou Sylvain Labrecque comme représentant de la municipalité à la vente pour taxes qui se déroulera au bureau de la MRC de l'Érable le 6 juin prochain.

ADOPTÉE

2018-03-49
Ventes de garage 2018

**SUR LA PROPOSITION DE : DAVE BOISSONNEAULT
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le conseil municipal autorise la tenue de la «Journée ventes de garage» dans les rues de la municipalité le samedi le 19 mai 2018.

ADOPTÉE

2018-03-50
Dépôt et acceptation des états financiers 2017 et du rapport du vérificateur

**SUR LA PROPOSITION DE : BENOIT JALBERT
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE les états financiers 2017 ainsi que le rapport du vérificateur déposés par la firme Raymond Chabot Grant Thornton soit acceptés.

ADOPTÉE

2018-03-51
État financier et réserve du secteur aqueduc et égout

**SUR LA PROPOSITION DE : DAVE BOISSONNEAULT
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le conseil municipal affecte un montant de 8 661\$ de la réserve du secteur aqueduc et égout au surplus accumulé pour compenser le déficit du secteur, et ce, conformément à l'état des revenus et des charges pour le secteur aqueduc et égouts pour l'exercice terminé le 31 décembre 2017, lequel a été préparé par la directrice générale.

QUE la différence de 164\$ entre le montant réel du déficit de 8 825\$ et le solde disponible dans la réserve du secteur de 8 661\$, soit assumée par le budget de fonctionnement de l'année.

ADOPTÉE

2018-03-52
Liste de destruction des archives

ATTENDU QUE l'article 7 de la *Loi sur les archives*, oblige tout organisme public à établir et tenir à jour un calendrier de conservation des documents ;

ATTENDU QUE l'article 13, de cette même loi, prévoit que sous réserve de ce que prévoit le calendrier de conservation, nul ne peut aliéner ou éliminer un document actif ou semi-actif d'un organisme public ;

ATTENDU QUE l'article 199 du Code Municipal, stipule que le secrétaire-trésorier ne peut se désister de la possession des archives de la municipalité qu'avec la permission du conseil, ou sur l'ordre d'un tribunal ;

**À CES CAUSES, SUR LA PROPOSITION DE : PIERRE-YVES PETTIGREW BLANCHET
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le conseil approuve la liste de destruction des archives préparée par Michel Pépin, de HB archivistes, s.e.n.c. et datée du 23 février 2018 et d'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à procéder à la destruction de ces documents.

ADOPTÉE

2018-03-53
Structure salariale et nouveaux postes

ATTENDU que la municipalité a créé deux nouveaux postes, soit celui de technicien en communication et préposé à l'entretien léger et loisirs afin de combler ses besoins ;

ATTENDU que la municipalité veut procéder à l'embauche de deux employés affectés à ces postes ;

ATTENDU qu'il est nécessaire de modifier la structure salariale à cet effet ;

SUR LA PROPOSITION DE : BENOIT JALBERT

Initiales du maire
Initiales du dir. gén.

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lyster



LYSTER

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :

QUE le conseil municipal adopte la structure salariale et la procédure d'élaboration et de maintien de la structure salariale version 2018-03 et que nous retrouverons en annexe du présent procès-verbal.

QUE le conseil municipal autorise les embauches suivantes :

Technicienne en communication : Karine Joseph
Préposée à l'entretien léger et loisirs : Lynn Champagne

QUE la description de tâches, le salaire et les conditions de travail convenus avec chacune des employées seront indiqués dans une entente de travail signée par l'employée et la directrice générale.

ADOPTÉE

Note

En tant que propriétaire de la Ferme La Ronchonnerie inc., le conseiller David Boissonneault mentionne son intérêt en regard du prochain point à l'ordre du jour, et se retire des délibérations et du vote.

2018-03-54
Location des terres

ATTENDU que la municipalité a acquis deux terres qui sont cultivées par des producteurs agricoles qui en font la location ;

ATTENDU qu'aucun développement domiciliaire n'est prévu à court terme sur ces terres et que la municipalité veut continuer à en faire la location pour en assurer l'entretien ;

ATTENDU que la municipalité veut continuer avec les deux mêmes locataires ;

SUR LA PROPOSITION DE : PIERRE-YVES PETTIGREW BLANCHET
IL EST RÉSOLU À LA MAJORITÉ DES CONSEILLERS :

QUE le conseil municipal autorise la location du lot 5 833 663 (anciennement une partie du lot 15F rang 5, Canton de Nelson) à Ferme Pacotin inc. au coût de 75\$/acre.

QUE le conseil municipal autorise la location du lot 5 836 017 (anciennement une partie du lot 16A rang 5, Canton de Nelson) à Ferme La Ronchonnerie inc. au coût de 75\$/acre.

QUE la durée de location sera de trois ans et sera renouvelable annuellement.

QUE la sous-location sera permise, et que dans ce cas, le locataire s'engage à aviser la municipalité et la sous-location pourra être autorisée selon les mêmes modalités.

QU'AFIN d'assurer un bon voisinage, les lisiers épandus devront être enfouis dans les 24 heures suivant l'application.

QUE les cultures autorisées seront celles établies dans le plan agroenvironnemental de fertilisation (PAEF) de chacun des locataires.

QU'EN cas de développement par municipalité, celle-ci s'engage à informer les locataires six mois d'avance.

ADOPTÉE

2018-03-55
Formation sur les communications en situations d'urgences

SUR LA PROPOSITION DE : BENOIT JALBERT
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :

QUE le conseil municipal autorise la directrice générale et le maire à participer à une formation sur la communication en situations d'urgence qui sera offerte à la MRC de L'Érable le 4 avril prochain, au coût de 115.00\$ plus taxes par personne. Les frais d'inscription seront puisés aux poste Formations (02 11000 454) et (02 13000 454). Les frais de déplacement sont également autorisés aux postes (02 11000 310) et (02 13000 310).

ADOPTÉE

Initiales du maire
Initiales du dir. gén.

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lyster



LYSTER

2018-03-56

Appui à Sogetel inc. pour le dépôt d'une demande d'aide visant le déploiement de fibre optique

ATTENDU QUE certains secteurs de la municipalité de Lyster présentent une couverture déficiente des services large bande et que le conseil municipal a été à maintes reprises interpellé afin que cette situation puisse être corrigée ;

ATTENDU QUE le ministère de l'Innovation, des Sciences et du Développement économique Canada ainsi que le gouvernement du Québec ont mis de l'avant les programmes « Brancher pour innover » et « Québec Branché » qui visent à permettre aux communautés d'avoir accès aux services large bande respectant les exigences minimales de 5 Mbps/10 Mbps ;

ATTENDU QUE la compagnie Sogetel inc. désire présenter une demande d'aide financière dans le cadre des programmes susmentionnés, visant la mise en place d'un réseau de fibre optique qui permettrait une économie numérique significative en ayant accès à des services qui rencontreraient les exigences minimales établies par le CRTC (50 Mbps/10 Mbps) dans la décision CRTC-2016-496 du 21 décembre 2016 ;

ATTENDU les bénéfices concrets qui découleront de l'accès aux services à large bande livrés sur fibre optique, notamment :

- Les industries agricoles et acéricoles qui sont de plus en plus modernisées, pourront améliorer leur efficacité en ayant accès à des services de large bande leur permettant d'automatiser leurs installations et d'échanger des informations avec leurs clients et fournisseurs de façon efficiente ;
- Les travailleurs autonomes dont le bureau est situé à domicile profiteront des services de large bande leur permettant d'échanger des informations avec leurs clients et fournisseurs de façon efficiente ;
- Le réseau donnera à la collectivité la possibilité d'utiliser la télémédecine qui permettra à nos résidents d'avoir accès aux médecins des grandes villes lorsque les services seront disponibles. De plus, le réseau permettra le transfert de connaissances entre nos médecins et ceux des grandes villes et vice-versa ;
- Le projet aidera notre communauté à freiner l'exode des jeunes lié au manque d'accès à des services large bande performants ;
- Le projet permettra à notre communauté d'avoir accès à des services évolués, tels que la domotique et l'infonuagique, qui sont de plus en plus répandus ;

**EN CONSÉQUENCE, SUR LA PROPOSITION DE : DAVE BOISSONNEAULT
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante.

Que le conseil municipal de la Municipalité de Lyster, dans la MRC de L'Érable, appuie fortement la compagnie Sogetel inc. dans sa démarche de déploiement de fibre optique dans notre région et demande respectueusement aux Autorités concernées d'acquiescer à sa demande de subvention présenté dans le cadre des programmes susmentionnés.

ADOPTÉE

ATTENDU l'offre d'achat de Madame Sarah Tessier Hamelin pour un terrain sur la rue Beaudoin, soit le lot 5833684 ;

ATTENDU QUE la résolution 190-2005 établissait le prix de vente à 4 000.00 \$ excluant les taxes applicables pour un terrain d'une superficie de 100 pieds par 100 pieds ;

**SUR LA PROPOSITION DE : DAVID BOISSONNEAULT
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le conseil municipale accepte l'offre de Madame Tessier Hamelin et par conséquent autorise la vente au prix de 4 000 \$ plus les taxes applicables, soit le lot 5833684.

QUE l'acquéreur s'engage à ériger et construire sur le terrain vendu, une construction résidentielle unifamiliale d'une valeur imposable d'au moins cent mille dollars (100 000.00\$), selon les conditions et exigences mentionnées dans le règlement d'urbanisme de la

2018-03-57

Vente d'un terrain sur la rue Beaudoin

Initiales du maire
Initiales du dir. gén.

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lyster



LYSTER

Municipalité de Lyster et que celle-ci devra être habitée, et ce dans les douze (12) mois suivant la date de la signature du contrat, à défaut de quoi l'acquéreur devra rétrocéder au vendeur le terrain présentement vendu pour le même prix que celui faisant l'objet des présentes. Également, l'acquéreur s'engage à rembourser tous les frais encourus par le vendeur, notamment les frais de notaire et de publication, en cas de rétrocession.

QU'en cas de défaut par l'acquéreur de respecter l'obligation de construction ci-dessus stipulée et de non rétrocession, ces derniers devront, à l'expiration de ce délai de douze (12) mois, payer dans le trente (30) jours suivant l'expiration de ce délai une compensation au montant de deux mille cinq cents dollars (2 500.00\$) au vendeur, et ainsi de suite à la même date chaque année, payer ce même montant si la condition de construction susdite n'est pas respectée et ce, jusqu'à ce qu'une telle construction résidentielle soit effectuée par l'acquéreur. Cette compensation est assimilée à la taxe foncière et est recouvrable de la même manière en cas de non-paiement.

QU'advenant la vente, la cession, la donation ou toute autre aliénation ou transfert de droit de propriété à des tierces personnes par l'acquéreur, le délai de douze (12) mois ci-dessus stipulé continuera de s'écouler et l'obligation de construire sur le terrain vendu sera soumise à l'acquéreur subséquent.

QUE l'obligation de construction ci-dessus stipulée se poursuivra nonobstant le décès de l'acquéreur. Par conséquent, les ayant droits de l'acquéreur seront tenus à la même obligation de construire et seront liés par celle-ci.

QUE le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière soient tous les deux autorisés à signer pour et au nom de la municipalité le contrat à intervenir ainsi que tous les documents nécessaires ou utiles au terrain vendu.

ADOPTÉE

2018-03-58
Appel d'offres
nivelage

**SUR LA PROPOSITION DE : DAVID BOISSONNEAULT
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le conseil municipal autorise la directrice générale à faire un appel d'offres par invitation pour le nivelage.

QUE les spécifications concernant le nivelage seront décrites dans le devis préparé par la directrice générale.

QUE les soumissions seront reçues jusqu'au 22 mars prochain à 11 h, et seront ouvertes le même jour à 11 h.

ADOPTÉE

2018-03-59
Appel d'offres
nettoyage de
fossés

**SUR LA PROPOSITION DE : PIERRE-YVES PETTIGREW BLANCHET
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le conseil municipal autorise la directrice générale à faire un appel d'offres par invitation pour le nettoyage des fossés.

QUE les spécifications concernant le nettoyage de fossés seront décrites dans le devis préparé par la directrice générale.

QUE les soumissions seront reçues jusqu'au 22 mars prochain à 11 h, et seront ouvertes le même jour à 11 h.

ADOPTÉE

2018-03-60
Appel d'offres
granulat
concassé

**SUR LA PROPOSITION DE : DAVE BOISSONNEAULT
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le conseil municipal autorise la directrice générale à faire un appel d'offres par invitation pour la fourniture, le transport et l'épandage de granulat concassé.

Initiales du maire
Initiales du dir. gén.

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lyster



LYSTER

QUE les spécifications concernant la fourniture, le transport et l'épandage de granulats concassés seront décrites dans le devis préparé par la directrice générale.

QUE les soumissions seront reçues jusqu'au 22 mars prochain à 11 h, et seront ouvertes le même jour à 11 h.

ADOPTÉE

2018-03-61
Demande de prix machinerie lourdes

Afin de constituer une banque de prix de machinerie lourde et d'équipements avec opérateur pour les travaux non prévus ou qui n'exigent pas de demande de soumission et selon les besoins de la municipalité ;

**SUR LA PROPOSITION DE : BENOIT JALBERT
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le conseil municipal autorise la directrice générale à faire un appel de prix par invitation pour les machinerie lourde et équipements avec opérateur.

QUE les listes de prix seront reçues jusqu'au 22 mars prochain à 11 h.

ADOPTÉE

2018-03-62
Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local – Reddition de compte 2017

ATTENDU QUE les compensations distribuées à la municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la municipalité ;

**SUR LA PROPOSITION DE : PIERRE-YVES PETTIGREW BLANCHET
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE la Municipalité de Lyster informe le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

ADOPTÉE

2018-03-63
Coûts des services du terrain de jeux pour la saison 2017

**SUR LA PROPOSITION DE : BENOIT JALBERT
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le conseil municipal approuve les coûts suivants pour l'inscription et le service de garde du Terrain de jeux pour la saison 2018, le tout incluant les frais pour les activités et sorties :

- 1^{er} enfant : 180\$
- 2^e enfant : 175\$
- 3^e enfant : 170\$
- Service de garde : 5\$/jour (matin et/ou soir)

ADOPTÉE

2018-03-64
Projet SCP pour le terrain de jeux

ATTENDU les problématiques vécues antérieurement par les animatrices du terrain de jeux quant à l'encadrement et à la discipline auprès des jeunes utilisateurs du service ;

ATTENDU que l'école Bon-Pasteur utilise le système de soutien au comportement positif (SCP) et que ce programme peut être adapté pour le service estival de la municipalité ;

ATTENDU que l'utilisation du même programme que l'école permettrait d'assurer une meilleure continuité avec les enfants ;

ATTENDU que le programme serait également mis en place pour le camp de jour de la Municipalité de Laurierville et qu'il y aurait un partage des frais ;

**SUR LA PROPOSITION DE : DAVID BOISSONNEAULT
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

Initiales du maire
Initiales du dir. gén.

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lyster



LYSTER

QUE le conseil municipal autorise le projet d'accompagnement SCP 2018 offert par la Commission scolaire des Bois-Francs au coût de 2 087.72\$ taxes incluses. La somme sera puisée dans le compte Activités TDJ (02 70151 447).

ADOPTÉE

Période de questions

Monsieur le maire invite les citoyens à la période de questions.

2018-03-65
Activités des bénévoles

**SUR LA PROPOSITION DE : DAVID BOISSONNEAULT
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le conseil municipal autorise une dépense approximative de 3 500\$ pour l'organisation de l'activité de reconnaissance des bénévoles qui aura lieu le 28 avril 2018 à la Salle des Chevaliers de Colomb. La somme sera puisée dans le compte Dons et commandites loisirs (02 70190 999).

ADOPTÉE

2018-03-66
Demande de financement
Table des ressources
enfance famille
de l'Érable

**SUR LA PROPOSITION DE : DAVID BOISSONNEAULT
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le conseil municipal accorde une contribution de 200\$ à la Table des ressources enfance famille de l'Érable pour le financement du projet vacances familles. Cette dépense sera puisée au poste Dons-commandites loisirs (02 70190 999).

ADOPTÉE

2018-03-67
Demande de commandite
soirée
«Hommage aux bénévoles»
CABÉ

**SUR LA PROPOSITION DE : DAVID BOISSONNEAULT
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le conseil municipal accorde une contribution de 100.00\$ au Centre d'action bénévole de l'Érable pour la soirée «Hommage aux bénévoles». Cette dépense sera puisée au poste Dons-commandites diverses (02 19000 999).

ADOPTÉE

2018-03-68
Participation à la
Journée
forestière et
acéricole du
Centre-du-
Québec

**SUR LA PROPOSITION DE : PIERRE-YVES PETTIGREW BLANCHET
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le conseil municipal accepte de participer financièrement à la Journée de Journée forestière et acéricole du Centre-du-Québec qui se tiendra au Mont Apic le 22 septembre prochain, comme partenaire Argent pour un montant de 200\$. La somme sera puisée au poste Dons et commandites diverses (02 19000 999).

ADOPTÉE

2018-03-69
Demande à la
CPTAQ de Mme
Pamela Eugster
et M. Jean-
Philippe
Lévesque

ATTENDU QUE les demandeurs Madame Pamela Eugster et Monsieur Jean-Philippe Lévesque veulent obtenir l'autorisation d'aliéner une partie du lot 5834232 (anciennement P8-A, rang 10, Canton de Nelson) d'une superficie totale de 5 000 m2 afin de pouvoir y construire une résidence ;

ATTENDU QUE la demande aurait pour effet de perturber l'homogénéité de la communauté et de l'exploitation agricole et nuirait à l'utilisation ou aux possibilités d'utilisation agricole du lot avoisinant en lien avec les distances séparatrices à respecter ;

ATTENDU QU'il y a d'autres emplacements disponibles sur le territoire de la municipalité pour la construction d'habitation résidentielle ;

ATTENDU QUE la nouvelle propriété foncière qui serait créée ne serait pas d'une superficie suffisante pour y pratiquer l'agriculture ;

ATTENDU QUE la demande est conforme avec la réglementation en vigueur de la municipalité ;

Initiales du maire
Initiales du dir. gén.

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lyster



LYSTER

ATTENDU la décision de la CPTAQ rendue au dossier 373898 qui permet à la MRC de L'Érable de protéger le territoire et les activités agricoles tout en permettant une occupation renouvelée du milieu rural par l'implantation de projets structurants et dynamiques, dont les habitations seront liées à des projets agricoles ou forestiers à temps partiel ;

ATTENDU QU'avec ladite décision, il ne peut y avoir de nouvelles implantations résidentielles dans la MRC de L'Érable sans lien avec l'agriculture ou la foresterie ;

ATTENDU QUE seuls les espaces vacants des îlots déstructurés approuvés sont ouverts pour la construction résidentielle en zone agricole et les quelques exceptions habituelles telles que les entités foncières bénéficiant de droits acquis ;

ATTENDU QUE l'objectif de la Municipalité de Lyster de respecter l'esprit du Plan de développement de la zone agricole (PDZA) de la MRC de L'Érable, dont la municipalité fait partie, et de respecter le contenu de la décision rendue au dossier 373898 ;

**À CES CAUSES, SUR LA PROPOSITION DE : BENOIT JALBERT
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le conseil municipal ne peut appuyer la demande de Madame Pamela Eugster et Monsieur Jean-Philippe Lévesque adressée à la CPTAQ.

ADOPTÉE

**SUR LA PROPOSITION DE : DAVE BOISSONNEAULT
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE cette séance soit levée à 20 h 33.

ADOPTÉE

La signature par le maire du présent procès-verbal constitue une approbation de chacune des résolutions qu'il contient, ceci en conformité avec l'article 142 du Code Municipal.

Sylvain Labrecque
Maire

Suzy Côté
Directrice générale et secrétaire-trésorière

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS
(Code Municipal, article 961)

Je soussignée, Suzy Côté, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie par les présentes qu'il y a les crédits budgétaires disponibles pour les fins pour lesquelles le conseil a autorisé les dépenses dans la présente séance.

Donné ce 5^e jour de mars 2018.

Suzy Côté, directrice générale et secrétaire-trésorière

2018-03-70
Levée de la
séance